

reçu par mail
le 6/6/24



OFFICE DE TOURISME DE COLMAR ET SA REGION

Association de Droit Local
Loi 1908

8 rue Kléber

68000 COLMAR

A. ASTIER
S. DONTENVILLE
F. FURMANN
P. LAMBERGER
A. MAHLER
E. MANTZER
N. SAPIN
J. SOHLER
S. WEBER

BELFORT
COLMAR
DIDENHEIM
ILLKIRCH
MUNSTER
OBERHAUSBERGEN
OBERNAI
PARIS
ROUFFACH
SÉLESTAT

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

COFIMÉ AUDIT - 5, rue Bertrand Monnet - CS 10034 - 68025 COLMAR Cedex
Tél. : 03 89 22 99 00 - Fax : 03 89 22 99 10 - E-mail : hlbcofime.audit@hlb-cofime.com - www.hlb-groupecofime.com
Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de Strasbourg - Membre de HLB International - Membre de la CRCC de Colmar
Siège social : 5, rue Bertrand Monnet 68000 COLMAR - SAS de commissariat aux comptes au capital de 40000 €
TVA FR 45 488 221 672 - RCS Colmar TI 488 221 672 - Siret 488 221 672 00014 - APE 6920Z



OFFICE DE TOURISME DE COLMAR ET SA REGION

Association de Droit Local - Loi 1908

8 rue Kléber

68000 COLMAR

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

Aux Membres de l'association OFFICE DE TOURISME DE COLMAR ET SA REGION,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **OFFICE DE TOURISME DE COLMAR ET SA REGION** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes (SACC) que nous avons fournis à votre association au cours de la période précitée, depuis janvier 2020 et qui ne sont donc pas mentionnés dans l'annexe des comptes annuels, sont les suivants :

Mise à disposition d'un logiciel de gestion de la paie en ligne



3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous nous sommes attachés à valider la réalité des subventions d'exploitation comptabilisées telles que mentionnées en paragraphe 7.1 de l'annexe aux comptes annuels sous « Composition des produits d'exploitation ».

Nous avons validé la correcte retranscription dans les comptes de la convention signée entre l'Office de Tourisme de Colmar et sa Région et le Festival Musique et Culture au Printemps de Colmar selon les modalités présentées au point 2. « Faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe aux comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.



6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Colmar, le 6 juin 2024



COFIME AUDIT S.A.S.
Philippe LAMBERGER
Commissaire aux Comptes

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



Bilan Actif

Période du 01/01/23 au 31/12/23

Edition du 30/05/24

Devise d'édition €

Office Tourisme Colmar et Région

	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2023	Net (N-1) 31/12/2022
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concession, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	22 832	22 021	811	811
Fonds commercial (1)				
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	4 917	4 917		
Autres	430 923	410 177	20 746	31 828
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	340		340	340
Prêts				
Autres	193		193	193
TOTAL I ACTIF IMMOBILISE	469 204	437 114	22 089	33 172
STOCKS ET EN-COURS	49 368	36 780	12 588	18 131
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	377		377	
CRÉANCES (3)				
Créances usagers et comptes rattachés	15 071		15 071	11 278
Autres créances	718 668		718 668	199 400
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
INSTRUMENTS DE TRESORERIE				
DISPONIBILITES	1 875 772		1 875 772	1 988 420
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	12 623		12 623	10 864
TOTAL II ACTIF CIRCULANT	2 671 879	36 780	2 635 099	2 228 093
Frais d'émission d'emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	3 131 083	473 894	2 657 189	2 261 266
(1) Dont droit au bail		(2) Dont à moins d'un an	(3) Dont à moins d'un an	746 362
ENGAGEMENTS RECUS				
Legs nets à réaliser :				
Acceptés par les organes statutairement compétents				
Autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				



Bilan Passif

Office Tourisme Colmar et Région

Période du 01/01/23 au 31/12/23

Edition du 30/05/24

Devise d'édition €

	Net (N) 31/12/2023	Net (N-1) 31/12/2022
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatif sans droit de reprise	7 867	7 867
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise		
Réserves		
Report à nouveau sur gestion propre	803 044	528 652
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	274 974	274 393
Autres fonds associatifs		
Fonds associatif avec droit de reprise		
- Apports		
- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés		
- Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
- Subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables		
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL I FONDS ASSOCIATIFS	1 085 886	810 912
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	459 393	479 962
Provisions pour charges		
TOTAL II PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	459 393	479 962
FONDS DEDIES		
Sur subventions de fonctionnement		
Sur autres ressources		
TOTAL III FONDS DEDIES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	200	200
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	29 242	23 384
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	704 327	655 098
Dettes fiscales et sociales	326 742	261 022
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	46 471	29 995
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance (1)	4 928	692
TOTAL IV DETTES	1 111 910	970 391
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	2 657 189	2 261 265
(1) A plus d'un an	A moins d'un an	1 082 668
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
ENGAGEMENTS DONNES		



Compte de Résultat en liste

Office Tourisme Colmar et Région

Période du 01/01/23 au 31/12/23
Edition du 30/05/24
Devise d'édition €

	31/12/2023	31/12/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION (1) :		
- Ventes de marchandises	86 343	45 067
- Production vendue (biens et services)	2 103 349	1 829 319
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	2 189 691	1 874 386
Dont à l'exportation :		
- Production stockée		
- Production immobilisée		
- Produits nets partiels sur opérations à long terme		
- Subventions d'exploitation	1 164 619	1 139 537
- Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	38 397	31 654
- Cessions	64 651	57 233
- Autres produits	820	3 776
TOTAL I PRODUITS D'EXPLOITATION	3 458 178	3 106 586
CHARGES D'EXPLOITATION (2) :		
- Achat de marchandises	70 239	33 368
Variation de stocks	4 261	(2 401)
- Achats de matières premières et autres approvisionnements		2 844
Variation de stocks	1 282	7 577
- Autres achats et charges externes	1 789 149	1 592 478
- Impôts, taxes et versements assimilés	62 297	51 390
- Salaires et traitements	882 354	802 293
- Charges sociales	367 835	309 863
- Dotations aux amortissements et aux provisions		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	11 082	14 212
- Sur immobilisations : dotations aux provisions		
- Sur actif circulant : dotations aux provisions		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions	13 014	26 288
- Subventions accordées par l'association		
- Autres charges	812	338
TOTAL II CHARGES D'EXPLOITATION	3 202 325	2 838 249
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	255 853	268 337
PRODUITS FINANCIERS :		
- De participation (3)		
- D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
- Autres intérêts et produits assimilés (3)	19 500	6 056
- Reprises sur provisions et transferts de charges		
- Différences positives de change		
- Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III PRODUITS FINANCIERS	19 500	6 056
CHARGES FINANCIÈRES :		
- Dotations aux amortissements et aux provisions		
- Intérêts et charges assimilées (4)		
- Différences négatives de change		
- Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV CHARGES FINANCIÈRES		
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	19 500	6 056



Compte de Résultat en liste - suite

Office Tourisme Colmar et Région

Période du 01/01/23 au 31/12/23
Edition du 30/05/24
Devise d'édition €

	31/12/2023	31/12/2022
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	275 353	274 393
PRODUITS EXCEPTIONNELS :		
- Sur opérations de gestion		
- Sur opérations en capital		
- Reprises provisions et transferts de charges		
TOTAL V PRODUITS EXCEPTIONNELS		
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
- Sur opérations de gestion	379	
- Sur opérations en capital		
- Dotations aux amortissements et aux provisions		
TOTAL VI CHARGES EXCEPTIONNELLES	379	
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	(379)	
Impôts sur les bénéfices (VII)		
- Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (VIII)		
- Engagements à réaliser sur ressources affectées (IX)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VIII)	3 477 679	3 112 642
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + IX)	3 202 704	2 838 249
EXCEDENT OU DEFICIT	274 974	274 393
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
PRODUITS		
- Bénévolat		
- Prestations en nature	32 552	32 552
- Dons en nature		
TOTAL	32 552	32 552
CHARGES		
- Secours en nature		
- Mise à disposition gratuite de biens et services	(32 552)	(32 552)
- Personnel bénévole		
TOTAL	(32 552)	(32 552)



1. Description du modèle économique de l'entité

Description de l'objet social de l'entité

L'Office de tourisme de Colmar et sa région est une association agréée par les institutions et collectivités publiques locales, régionales et nationales pour s'occuper sur le plan local de la mise en valeur des richesses touristiques.

Description de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées

Les missions de l'association sont les suivantes :

- Accueil et information des touristes
- Promotion touristique de l'agglomération en lien avec les agences touristiques départementales, régionales et nationales
- Coordination des socio-professionnels et des divers partenaires du développement touristique local

Les missions complémentaires de l'association sont :

- La commercialisation de prestations de services touristiques
- La promotion des équipements d'accueil touristiques et des congrès
- Tout ou partie de l'élaboration et mise en œuvre de la politique locale du tourisme et des programmes locaux de développement touristique, notamment dans les domaines de l'élaboration des services touristiques, des études, de l'animation des loisirs, de l'organisation des fêtes et de manifestations culturelles (notamment les marchés de Printemps et de Noël)
- D'être le partenaire promotionnel des équipements de congrès

Description des moyens mis en œuvre

L'association bénéficie de ressources provenant de subventions des collectivités publiques locales (Ville et Communauté d'Agglomération de Colmar) et des cotisations de ses membres.

L'association emploie 24 personnes, dédiées aux principales missions réparties entre différents services :

- Accueil
- Réceptif
- Événementiel
- Promotion et communication
- Fonctions support

Elle bénéficie de locaux rue Kléber et rue Unterlinden qui sont mis à disposition gratuitement par la Ville de Colmar.

2. Faits caractéristiques de l'exercice

Les comptes annuels font ressortir :

- Un chiffre d'affaires de 2.189.691 €
- Un bénéfice de 274.974 €



Impact du conflit russo-ukrainien

L'émergence d'un conflit armé entre la Russie et l'Ukraine début 2022 a affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial. Cette situation extrêmement volatile et évolutive a perduré au cours de cet exercice, sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation, elle a eu des impacts non chiffrables sur notre activité.

Convention de partenariat avec le FMCP

Nos travaux d'audit nous ont aussi amené à valider le respect des conditions de la convention du 12/09/2017, et de son avenant, entre l'Office de Tourisme de Colmar et sa Région (OTCR) et le Festival Musique et Culture (FMC), qui dispose les conditions du soutien financier que l'OTCR apporte le cas échéant à FMC dans le cadre de l'opération « Colmar fête le printemps ».

Les conditions du soutien financier n'étant pas réunies au titre de l'exercice 2023, aucune charge n'a été comptabilisée ni aucun versement effectué.

3. Règles et méthodes comptables

3.1. Référentiel comptable

Les comptes au 31 décembre 2023 sont établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N° 2014-03 du 05/06/2014 relatif au Plan Comptable Général.

En plus du règlement ANC 2014-03, les comptes ont été arrêtés en respectant les adaptations sectorielles spécifiques conformément au référentiel ANC 2018-06.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Indépendance des exercices,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des changements de méthodes d'évaluation ou de présentation indiqués ci-après.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes ont été arrêtés le 4 juin 2024 par le conseil d'administration.

Du fait de secteurs d'activité qui sont soumis à des dispositions fiscales différentes, la comptabilité comporte deux secteurs d'activité distincts :

- Celui relevant de sa mission de service public : informations touristiques et promotion du tourisme
- Activités marchandes de ventes et de services commerciaux, notamment :
 - Ventes de guides et d'articles touristiques,
 - Réceptif/congrès,
 - Animations touristiques : marchés de Noël, marché de Printemps.



3.2. Changement de méthodes ou d'options

Aucun changement de méthode ou d'option comptable n'est à signaler en ce qui concerne les comptes du 31/12/2023.

3.3. Méthodes et règles d'évaluation

Immobilisations incorporelles

Les autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évaluées à leur coût d'acquisition.

Les concessions, brevets & droits similaires comprennent essentiellement des programmes informatiques pour une valeur brute de 22 832 € au 31/12/2023.

Aucune somme n'a été versée en tant qu'avances et acomptes d'immobilisations incorporelles.

Les éléments incorporels sont amortis sur la durée de leur utilisation, à savoir :

	Durée	Méthode
Logiciels	1 à 5 Ans	linéaire

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les composants sont identifiés dans les comptes que s'ils représentent un élément substantiel de l'immobilisation et que la différence de la durée d'utilisation entre celle du composant et celle de l'immobilisation est significative.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée réelle d'utilisation du bien. Le montant amortissable d'un actif peut être diminué de la valeur résiduelle. Cette dernière n'est toutefois prise en compte que lorsqu'elle est à la fois significative et mesurable.

Les méthodes retenues ont été les suivantes :

	Durée	Méthode
Matériel de promotion	5 Ans	linéaire
Agencements aménagements divers	10 Ans	linéaire
Véhicules	1 An	linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 à 10 Ans	linéaire
Mobilier	3 à 10 Ans	linéaire

Les majorations temporaires des taux d'amortissement dégressifs font l'objet d'amortissements dérogatoires enregistrés en charges exceptionnelles et au passif du bilan en provisions réglementées.

Immobilisations financières

Les autres immobilisations financières correspondent essentiellement à des parts sociales souscrites auprès du Crédit Mutuel en garantie des emprunts antérieurement contractés.



Stocks

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition selon les méthodes suivantes :

Désignations	Méthodes
Matières premières	FIFO
Marchandises	FIFO

Le coût d'acquisition est composé :

- du prix d'achat, y compris les droits de douane et autres taxes non récupérables,
- après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires,
- des frais de transport, de manutention, des charges de stockage (si les conditions spécifiques d'exploitation le justifient),
- et des autres coûts directement attribuables à l'acquisition.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêt des comptes.

La valeur des stocks au 31/12/2023 est la suivante :

Nature du stock	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Marchandises	49 368	36 780	12 588
Total	49 368	36 780	12 588

Créances

Les créances sont évaluées pour leur valeur nominale. Elles ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Aucune créance et aucun crédit ne sont consentis aux dirigeants sociaux.

Provisions pour risques et charges

Ces provisions, enregistrées en conformité avec le règlement ANC n°2014-03, sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, nettement précises quant à leur objet mais dont la réalisation et l'échéance ou le montant sont incertains. Elles incluent les indemnités de départ à la retraite.

Indemnité de départ à la retraite

Les obligations liées aux indemnités légales ou conventionnelles de départ à la retraite sont évaluées annuellement.

Ces indemnités font l'objet d'une comptabilisation en provisions pour risques et charges.

Le montant provisionné est déterminé à la clôture de l'exercice en tenant compte :

- de la rémunération avec gratification, base décembre 2023, avec prorata du temps de présence à cette date.
- de l'ancienneté du personnel,
- de la probabilité de présence dans l'entreprise à la date de départ en retraite



Hypothèses retenues pour l'évaluation :

- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Départ : à l'initiative du salarié
- Table de mortalité : INSEE 2023
- Taux d'actualisation : 3,20%
- Taux de rotation : 1.19% et 5.73% selon le statut

Le montant de l'engagement de l'indemnité de départ à la retraite, résultant de l'application de la Convention Collective des Organismes de Tourisme à Caractère non Lucratif, s'élève, au 31/12/2023 à 92 109 €, charges sociales incluses.

Dettes

Aucune sûreté réelle n'a été donnée pour les dettes.

Ecart de conversion

Aucun écart de conversion n'a été constaté, à la clôture de l'exercice.

4. Circonstances empêchant la comparabilité des comptes

Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement de méthode n'est à signaler

Changement de méthode de présentation

Aucun changement de méthode de présentation n'est à signaler.

Changement d'option fiscale

Aucun changement de méthode n'est à signaler

5. Informations complémentaires pour donner l'image fidèle

Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture de l'exercice.



6. Compléments d'information relatifs au bilan

6.1. Mouvement de l'actif immobilisé

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	Virement de poste à poste	A la clôture
Immobilisations incorporelles					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires					
Autres immobilisations incorporelles	22 832				22 832
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 917				4 917
Autres immobilisations corporelles	438 059		7 136		430 923
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations financières					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	340				340
Prêts					
Autres immobilisations financières	193				193
TOTAL	466 341	0	7 136	0	459 205



6.2. Etat des amortissements

Amortissements	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	Virement de poste à poste	A la clôture
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et de développement					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles	22 021				22 021
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 917				4 917
Autres immobilisations corporelles	406 231	11 082	7 136		410 177
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations financières					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL	433 169	11 082	7 136	0	437 115
<i>Dont linéaire</i>		11 082			



6.3. Etat des provisions

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution		A la clôture
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions réglementées					
Relatives aux immobilisations					
Relatives aux stocks					
Relatives aux autres éléments : amortissements dérogatoires					
Autres provisions réglementées					
Provisions pour risques					
Pour litiges					
Pour garanties données aux clients					
Pour amendes et pénalités					
Autres provision pour risques	367 284				367 284
Provisions pour charges					
Pour pensions et obligations	112 678	13 014		33 583	92 109
Pour impôts					
Pour grosses réparations					
Autres provisions pour charges					
Provisions pour dépréciation					
Sur immobilisations incorporelles					
Sur immobilisations corporelles					
Sur immobilisations financières					
Sur stocks	36 780				36 780
Sur comptes clients					
Autres					
TOTAL	516 742	13 014	0	33 583	496 173
	- d'exploitation	13 014	0	33 583	
Dont dotations et reprises	- financières				
	- exceptionnelles				



6.4. Etat des échéances des créances et des dettes

Créances

Etat des créances			
	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)			
Autres immobilisations financières	193		193
Actif circulant & charges d'avance			
Créances clients et comptes rattachés	15 071	15 071	
Créances sociales et fiscales	496	496	
Groupe et associés			
Autres créances	718 172	718 172	
Charges constatées d'avance	12 623	12 623	
TOTAL	746 555	746 362	193

(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice : néant

(1) Montant des prêts remboursés en cours d'exercice : néant

Dettes

Etat des dettes				
	Montant brut	A un an au plus	A plus d'1 an et moins de 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Etablissement de crédit (1)				
Dettes financières diverses	200	200		
Fournisseurs	704 327	704 327		
Dettes fiscales & sociales	326 742	326 742		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	46 471	46 471		
Produits constatés d'avance	4 928	4 928		
TOTAL	1 082 668	1 082 668		

(1) Dont emprunts souscrits au cours de l'exercice : néant

(1) Dont emprunts remboursés au cours de l'exercice : néant



6.5. Avances aux dirigeants

Néant

6.6. Charges et produits constatés d'avance

Charges et produits constatés d'avance	Charges	Produits
Charges et produits d'exploitation	12 623	4 928
Charges et produits financiers		
Charges et produits exceptionnels		

6.7. Variation des capitaux propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise	7 867				7 867
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	528 652	274 393			803 044
Excédent ou déficit de l'exercice	274 393	(274 393)	274 974		274 974
Situation nette	810 912	0	274 974	0	1 085 885
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL					



7. Compléments d'informations divers et informations relatives au compte de résultat

7.1. Composition des produits d'exploitation

Nature	Exercice 2023	Exercice 2022
Ventes guides et articles touristiques	86 343	45 067
Agences de voyages – réceptif	805 013	610 243
Activités annexes	1 298 335	1 219 076
Subventions	1 164 619	1 139 537
Cotisations	64 651	57 233
Autres produits de gestion courante	820	3 776
Reprise provisions et transferts de charges	38 397	31 654
TOTAL	3 458 178	3 106 586

Les subventions d'exploitation comprennent le reversement par la Ville de Colmar de 12,5% du produit de la taxe de séjour relatif à l'année 2022 soit pour un montant de 114 619 €. Ce décalage permanent est lié au fait que les produits relatifs à l'année N sont connus tardivement en N+1.

7.2. Produits à recevoir et charges à payer au titre de l'exercice

Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan	
Créances rattachées à des participations	
Prêts	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachées	4 178
Créances sociales et fiscales	
Groupe et associés	
Autres créances	717 501
Disponibilités	6 839
TOTAL	728 518

Charges à payer incluses dans les postes du bilan	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts & dettes établissement de crédit	
Emprunts & dettes financières divers	
Fournisseurs	585 407
Dettes fiscales & sociales	205 535
Autres dettes	
TOTAL	790 942



7.3. Charges et produits exceptionnels

Nature	Charges	Produits
Pénalités	379	
TOTAL	379	0

8. Crédit-bail

Les redevances de crédit-bail versées durant cet exercice s'élèvent à 86 269 €.

Le montant des loyers restants à payer s'élève à 417 921 €.

La valeur d'origine des biens pris en crédit-bail s'élève à 888 065 €.

9. Engagements financiers

9.1. Engagements donnés

Engagements donnés	Montant	Au profit de :			
		Filiales	Participation	Autres entreprises liées	Autres
Effets escomptés non échus					
Avals & cautions					
Indemnités de départ en retraite	92 109				92 109
Autres engagements	417 921				417 921

9.2. Engagements reçus

Néant

10. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Montant de l'impôt sur les sociétés de l'exercice : 0 €

Le montant des déficits antérieurs restant à imputer au 31/12/2023 s'élève à 482 811 €.



11. Effectif moyen

Effectif moyen	Salarié	Mis à disposition
Cadre et assimilés (a)	3	
Agents de maîtrise & techniciens (b)	11	
Employés (c)	10	
Ouvriers	0	
Total	24	

12. Bénévolat / Dépenses non facturées

L'Office bénéficie de la part de la Ville de Colmar de la mise à disposition gratuite des biens ci-après :

Locaux sis 8, rue Kléber	318 m ²	valorisé	10 518 €
Locaux sis place des Unterlinden <i>A compter du 01/07/2015</i>	335 m ²	valorisé	22 034 €

